

Sommaire

Page	 Actu éco et sociale
2	Le coût exorbitant des inégalités entre les femmes et les hommes / p. 2
	Le mini-sommet des « nouveaux nobles » à Versailles / p. 2
	Un État au service d'« une société de confiance » / p. 3
	De l'intérêt d'étudier la production de beurre pour réformer la formation professionnelle / p. 4
	Qui décide des stratégies de nos entreprises ? / p. 5
	Intervenir pour la protection des données personnelles / p. 5
	La nécessité de veiller à l'indépendance de l'Insee / p. 6

Page	 Europe international
7	La hausse des inégalités : la responsabilité des États et des entreprises / p. 7
	Intérêt grandissant des jeunes Américains pour le syndicalisme / p. 8
	Une hausse des inégalités entre générations dans l'Union européenne / p. 8

Page	 Au service des organisations
10	Cycle de formation économique 2018 / p. 10
	Retour sur l'actualité du collectif Administrateurs salariés / p. 10

Page	 À lire – Repères statistiques
11	

Édito

En 2018, faisons le vœu de **gagner une autre répartition des richesses**

En 2017, 82 % des richesses mondiales sont détenues par le centième le plus riche de la population. La situation des 50 % les plus pauvres n'a quant à elle pas évolué. La France est devenue la championne européenne du versement des dividendes aux actionnaires. Ils reçoivent ainsi 44 milliards d'euros, alors que les salariés sont précarisés, les pensionnés ponctionnés, les fonctionnaires et les services publics mis à la diète. Les inégalités se creusent. Ces chiffres, vertigineux, démontrent, à l'opposé de la théorie du « ruissellement », que le boom des milliardaires n'est pas signe d'une économie florissante mais d'un système économique défaillant qui enferme les plus vulnérables dans la pauvreté et porte atteinte à la prospérité économique de toutes et tous. Il ne fait plus de doute qu'Emmanuel Macron est le président des riches tant les gages donnés au capital sont nombreux et guident l'action gouvernementale. Le développement des luttes en

atteste aussi, si bien que le gouvernement doit désormais afficher une volonté de donner plus de place aux salariés dans la répartition des richesses et dans l'entreprise.

Pourtant, la loi croissance qui se profile, concoctée par des parlementaires libéraux et des chefs d'entreprise, prend le chemin opposé. La volonté d'y inscrire la désindexation du Smic (avant que le gouvernement ne fasse marche arrière sous la pression syndicale) en est un parfait exemple.

La CGT porte un tout autre projet, axé sur des droits nouveaux d'intervention pour les salariés et leurs représentants, une réorientation des financements pour les entreprises et de la fiscalité, une redéfinition de l'objet social, la réponse aux besoins, la préoccupation environnementale en lieu et place de la financiarisation...

Avec « l'entreprise, autrement », il s'agit pour la CGT de mettre l'humain au-dessus du marché.

Fabrice Angéi
secrétaire confédéral de la CGT

Inégalités professionnelles

Le coût exorbitant des inégalités entre les femmes et les hommes

La Direccte Hauts-de-France a financé une étude intitulée *Le coût des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes en relation avec leurs diplômes. Un enjeu à 300 milliards d'euros par an ?*

L'étude est réalisée par une équipe de chercheurs (économistes, sociologues). Elle est disponible sur Internet : http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/sites/hauts-de-france.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/le_cout_des_inegalites_version_internet-2.pdf

Les principaux constats de l'étude sont les suivants :

1. Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ont, entre autres, une forte dimension économique et monétaire. Leur dénonciation et la formulation d'objectifs pour les réduire exigent donc du calcul et des indicateurs de cette dimension, notamment sur les coûts privés et publics de ces inégalités ;
2. Pour cerner et évaluer les inégalités économiques et monétaires, il

est indispensable d'utiliser plusieurs variables non monétaires reflétant les multiples aspects des inégalités dans l'emploi et au travail ;

3. Les manques à gagner des femmes par rapport aux hommes du fait des inégalités professionnelles, ou « coûts » de ces inégalités pour les femmes, s'accompagnent de pertes collectives ou macroéconomiques pour l'ensemble de l'économie et pour les finances publiques (protection sociale et recettes fiscales) ;

4. Si prendre en compte « l'effet diplôme » ou « effet niveau d'éducation » est essentiel, ce n'est que rarement le cas dans les travaux existants. Son oubli conduit à minorer les inégalités professionnelles, y compris monétaires, dans des proportions devenues importantes.

UN MANQUE À GAGNER IMPORTANT

Tenant compte des manques à gagner pour l'ensemble des femmes (disposant d'un emploi ou non) et pour la collectivité (incidence sur le PIB, sur les cotisa-

tions sociales, les recettes fiscales), les auteurs chiffrent un manque à gagner global de l'ordre de 300 milliards d'euros par an, soit environ 13,5 % du PIB en 2017.

La méthodologie et les données peuvent certes être discutées, mais cette étude permet de bien mesurer l'ampleur des dégâts engendrés par les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes et confirme la nécessité de lutter contre elles avec force.

Dans ce contexte, le lancement récent du site egalite-professionnelle.cgt.fr par notre organisation est incontestablement une avancée majeure.

Fruit d'un travail de longue haleine, ce site permet aux salariés et syndiqués de repérer les écarts de salaires et les inégalités professionnelles, et d'agir en exigeant la signature d'accords sur l'égalité, avec de véritables mesures concrètes. Un outil fort utile lorsque l'on sait que 60 % des entreprises ne respectent pas la loi et que seules 0,2 % d'entre elles sont sanctionnées.

Nasser Mansouri Guilani

Multinationales

Le mini-sommet des « nouveaux nobles » à Versailles

À la veille du sommet de Davos, rassemblement du capitalisme financiarisé mondial, le président de la République a reçu près de 140 patrons de multinationales au château de Versailles dans le cadre d'un évènement baptisé « *Choose France* » (Choisissez la France).

Dans la continuité de l'idée de la « *start-up nation* », l'objectif était de vanter les atouts de la France et de convaincre les patrons de ces multinationales d'y investir.

La réunion était à huis clos, ce qui est problématique à maints égards. C'est notamment une preuve que nos gouvernants parlent au sujet des entre-

prises en l'absence des principaux concernés : les salariés.

Le constructeur d'automobile japonais Toyota, l'éditeur allemand de progiciels SAP, le groupe pharmaceutique suisse Novartis, Facebook, Google, Manpower, le groupe américain General Mills, le fabricant de modems Airties, le groupe sud-coréen

SPC... Tous ont annoncé des promesses d'investissement : au total, quelque 3,5 milliards d'euros, susceptibles de créer 2 200 emplois en cinq ans (source : *Le Figaro*, 22 janvier 2018).

En dépit de la tonalité triomphale de ces annonces, on a de quoi s'interroger, surtout eu égard à la modestie du nombre d'emplois susceptibles d'être créés. De plus, ces investisseurs vont bénéficier de nombreux avantages fiscaux et sociaux, à l'instar des géants améri-

cains du numérique qui échappent largement à l'impôt sur les sociétés. Autre problème : le risque non négligeable de l'accès de ces investisseurs aux brevets et de démantèlement des entreprises par la suite, pratique déjà ancienne.

Ces annonces ont néanmoins un mérite : elles prouvent que le discours patronal et libéral sur les « faiblesses structurelles de la France » est diffamatoire. En effet, ces investisseurs apprécient le positionnement géogra-

phique, le niveau d'éducation élevé, la qualité de la main-d'œuvre, des équipements routiers et ferroviaires et du réseau électrique de la France. Autant de faits qui récusent le discours idéologique du patronat et des libéraux et qui illustrent que compétitivité et attractivité ne riment pas avec l'obsession de la baisse du « coût du travail » et de la rentabilité maximale à court terme pour les actionnaires.

NMG

Droit à l'erreur

Un État au service d'« une société de confiance »

Le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale, en procédure accélérée, le 27 novembre 2017, un projet de loi pour un État au service d'une société de confiance.

Son examen est prévu du 23 au 30 janvier 2018. Ce projet de loi touche de nombreux secteurs. Nous nous contenterons ici de l'étude de son sens général.

Le titre n'est pas un hasard. Il fait en particulier référence à un livre d'Alain Peyrefitte : *La Société de confiance* (1995). Pour lui, il n'y a qu'une source pour le développement économique et social : la confiance. Ce ne sont donc ni les ressources naturelles, ni le capital, ni le travail qui sont essentiels. Il analyse qu'en France, la défiance est érigée en principe de gouvernement – notamment alimentée par l'étatisme, le centralisme et le corporatisme. L'auteur vante alors les modèles anglo-saxons libéraux.

Cette loi est bien évidemment à mettre en relation avec les autres décisions et textes comme la casse du Code du travail, la réforme « Action publique

2022 », le Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises)...

Il vise à transformer le rôle et l'action de l'État dans une vision européenne libérale et *a priori* fédéraliste.

D'après l'exposé des motifs, « *les principes programmatiques de cette nouvelle orientation qui doit être le soubassement d'une stratégie de transformation et le guide de l'action quotidienne : présomption de conformité des comportements à la loi, conscience du service nécessaire et de son coût, évaluation régulière, choix pertinent des moyens pour limiter la production de normes, confiance dans les parties prenantes, auxquelles l'action doit être déléguée, présence au plus proche des territoires et des personnes, internalisation de la complexité, ouverture et modernisation, autonomie et responsabilité des agents formés à cette fin en sont les principaux aspects.*

Le droit à l'erreur, dans cette perspective, est le symbole d'une action administrative liée au dynamisme de la société : faisant de ses contrôles un auxiliaire au service des politiques publiques plus qu'un instrument de sanction, s'engageant sur la fiabilité de ses conseils, sécurisant l'ac-

tion de chacun, préférant la médiation et la transaction. Il s'agit désormais que les citoyens soient au cœur du droit. »

L'objectif est d'aller vers une administration de conseil et de service. Des expérimentations sont par ailleurs prévues dans certains territoires.

Ce texte pousse toujours plus loin la simplification des normes et réduit les contrôles. Dans cette démarche, il modifie aussi la logique actuelle où « nul n'est censé ignorer la loi » et doit la respecter sous peine de sanctions. Par définition, le droit à l'erreur permettra d'ignorer la loi, et les sanctions pourront être remplacées par une simple transaction en cas de contrôle.

DES « SANCTIONS PÉDAGOGIQUES »

Deux exemples (exposé des motifs) :

- l'article 8 visant « *une meilleure modulation des sanctions administratives qui peuvent être prononcées par les Direccte en cas de manquements aux dispositions du Code du travail qui encadrent les modalités de décompte du temps de travail, les durées maximales de travail, les repos, le salaire minimum prévu par*

la loi ou les conventions collectives ainsi qu'aux règles applicables en matière d'hygiène, de restauration et d'hébergement des travailleurs. Il crée une sanction non pécuniaire, à vocation essentiellement pédagogique, de rappel à la loi... » ;

- l'article 11 prévoit une expérimentation (trois ans) « relative aux

demandes de prises de position formelles. La personne qui saisit l'administration rédige elle-même un projet de prise de position formelle qu'elle joint à sa demande ».

Loin de vouloir simplifier la vie de l'administré, cette loi vise donc avant tout à accroître toujours davantage la liberté de l'entreprise : mise en place

de la médiation et à la transaction pour échapper à des jugements (cf. affaire Tapie), garantie fiscale et inversion de la charge de la preuve, amendes réduites... C'est en réalité un texte qui vise la transformation du « modèle social » français, avec des répercussions importantes pour l'ensemble des travailleurs.

Didier Lassauzay

Artefact statistique

De l'intérêt d'étudier la production de beurre pour réformer la formation professionnelle

Un camarade a sollicité l'avis du Pôle économique sur un rapport d'experts sur la formation professionnelle, écrit à la demande d'une organisation patronale. De nombreux aspects du document sont critiquables.

Par exemple, les auteurs testent la relation suivante : $(\text{PIB}/\text{heure travaillée}) = a \times (\text{Part des actifs ayant participé à la formation en 2015}) + b$. Des calculs relativement complexes permettent de donner, sur la base d'une observation du passé, une valeur aux coefficients **a** et **b**. Plusieurs indicateurs permettent de juger de la justesse de la simulation ainsi réalisée, dont l'un est dénommé « coefficient de détermination » (R^2) : sa valeur est nécessairement comprise entre 0 – la relation testée ne décrit pas du tout la « réalité » – et 1 – relation fidèle à la réalité.

De l'estimation du coefficient **a**, les auteurs déduisent « qu'une augmentation de 1 % du taux d'accès à la formation professionnelle des actifs augmente le

niveau de productivité de 0,66 % ». Ceci dit, ils obtiennent un « coefficient de détermination » de 0,43, ce qui signifie que la variable « Part des actifs ayant participé à la formation en 2015 » n'explique que 43 % des variations de la variable « PIB/heure travaillée ».

UN COEFFICIENT PEU PROBANT

Le chiffre de 0,43 est particulièrement faible et aurait normalement dû conduire les rapporteurs à rechercher une variable ayant un pouvoir explicatif supérieur ou à en ajouter une ou plusieurs à la relation testée. Il n'en est rien... Pour étayer leur propos, ils citent pourtant une étude parue en 2006 relative au Royaume-Uni, qui tient aussi compte des salaires et établit qu'« une augmentation d'un point de pourcentage de la proportion d'employés formés est associée à une augmentation d'environ 0,6 % de la productivité et de 0,3 % des salaires ».

Cet exemple illustre le fait qu'il est possible de faire dire tout et son contraire à une série de données, ce que permet d'éviter le respect d'une

véritable démarche scientifique, tout au moins celui des « règles de l'art ». Pour illustrer cette réalité, rappelons qu'en 1995, dans une étude intitulée « Stupid Data Miner Tricks : Overfitting the S & P 500 », un économiste américain, David J. Leinweber, s'est amusé à « démontrer » que la production de beurre au Bangladesh permettait d'expliquer 75 % des variations sur dix ans de l'indice boursier S & P 500 (c'est-à-dire $R^2 = 0,75$ %), l'équivalent américain du CAC 40. En considérant aussi la production de beurre aux États-Unis et la population de moutons des deux pays, il obtient un pouvoir explicatif de 99 %.

Nous reste donc à identifier la production agricole, sans doute étrange, dont les fluctuations permettent d'expliquer celles de la productivité apparente du travail en France. Nous pourrions ainsi formuler, à l'instar des experts précités, des propositions « réalistes » pour l'évolution de notre système de formation professionnelle et apprécier leurs conséquences, économiques et financières...

Fabrice Pruvost

Restructurations

Qui décide des stratégies de nos entreprises ?

Dans un contexte de concurrence exacerbée, on observe une accélération des restructurations dans les entreprises (ventes, rachat, regroupement...).

Ces restructurations pèsent sur la vie économique et sociale (volume et qualité des emplois, création et partage des richesses...), car elles visent à améliorer la rentabilité des actionnaires. Compte tenu des conséquences graves de ces restructurations, il faut interroger la façon dont les entreprises opèrent leurs choix stratégiques : qui prend les décisions en matière de stratégie industrielle ? Qui décide pour nos entreprises et l'avenir de notre économie ?

La cession par Alstom de sa branche énergie à General Electric puis de sa branche ferroviaire à Siemens est un exemple de cette situation alarmante.

En 2013, Alstom présentait un chiffre d'affaires de 20 milliards d'euros dans l'énergie et le transport et employait 90 000 salariés. Au-delà de leurs conséquences directes au sein de l'entreprise, ces cessions ont aussi un impact sur la situation économique et sociale en France.

UN IMPACT SUR TOUTE L'ÉCONOMIE

Il est important de préciser que cette décision, dont l'impact va au-delà de l'entreprise et concerne l'ensemble de l'économie, est prise et validée par 14 individus qui siègent au conseil d'administration !

Et le cas d'Alstom n'est pas unique. Ces restructurations et leurs conséquences graves pour les salariés et pour l'ensemble de l'économie confirment la nécessité de droits pour les salariés et leurs représentants afin d'intervenir sur les choix stratégiques des entreprises. Elles montrent également l'insuffisance des mécanismes institutionnels et législatifs d'encadrement.

Les salariés et leurs représentants doivent pouvoir intervenir dans le processus de prise de décisions stratégiques. C'est pourquoi la CGT revendique depuis longtemps le renforcement des droits des salariés et de leurs représentants, parmi lesquels les représentants des salariés dans les conseils d'administration des entreprises.

Assia Mebbani

RGDP

Intervenir pour la protection des données personnelles

Il faut rester vigilant pour faire appliquer le récent règlement européen sur la protection des données dans les entreprises.

Le 27 avril 2016, le Parlement et le Conseil européens ont adopté le règlement 2016/679, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGDP) et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Ce règlement concerne l'ensemble des entreprises (industrielles et services) et doit entrer en vigueur en mai 2018.

Le RGDP définit des prescriptions, dont :

- l'obligation pour les entreprises et services de tenir un registre décrivant précisément les données stockées ;
- l'obligation pour les entreprises et services gérant d'importants volumes de données d'avoir un « délégué à la protection des données » (la Cnil estime qu'il pourrait y en avoir environ 80 000) ;
- des sanctions pour les entreprises ne respectant pas le RGDP. Celles-ci peuvent être élevées, allant jusqu'à 20 millions d'euros, voire 4 % du chiffre d'affaires.

Le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale, le 13 décembre 2017, en procédure accélérée, un projet de loi relatif

à la protection des données personnelles visant à adapter au droit de l'Union européenne la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il transpose le règlement européen 2016/679 et la directive 2016/680 relative aux traitements mis en œuvre à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales. C'est un sujet important relatif à la gestion des données personnelles, donc à la liberté de chacun. Il est important que dans chaque entreprise concernée, nous intervenions sur l'application du RGDP et la désignation du délégué à la protection des données.

DL

Service statistique public

La nécessité de veiller à l'indépendance de l'Insee

Le 20 décembre dernier, le porte-parole du gouvernement remettait en cause un chiffre publié dans la note de conjoncture de l'Insee, sur la base d'une critique de la méthodologie employée.

Le gouvernement, par la voix de son Premier ministre, se félicitait quasi simultanément de la prévision de croissance issue de cette même note de conjoncture, jugée positive.

Cet épisode médiatique, aboutissant à critiquer sévèrement les travaux de l'institut, nécessite de rappeler quelques principes concernant l'indé-

pendance de la statistique publique :

- la publication de toutes les données et études produites, qu'elles soient porteuses de nouvelles jugées « bonnes » ou « mauvaises » ;
- la transparence des méthodologies permettant aux citoyens de vérifier, analyser, commenter les résultats proposés ;
- en aucun cas, l'Insee et plus généralement le service statistique public (SSP) ne doivent se mettre au service d'un pouvoir ou d'une autorité.

Le rappel de ces principes ne signifie en aucune manière qu'il est interdit de critiquer et d'analyser les limites des statistiques produites par le SSP. En effet,

toute donnée chiffrée procède d'une construction basée sur des conventions qui ne sont pas immuables et qui peuvent être questionnées. Ces critiques peuvent venir de la société civile, d'associations, d'enseignants, de chercheurs, de syndicats, de journalistes... Le service statistique public se doit d'entendre leur expression et le Conseil national de l'information statistique (Cnis) est d'ailleurs le lieu qui le permet.

Il n'en va pas de même de la part d'un gouvernement, le pouvoir exécutif, pour lequel une critique se rapproche d'une forme de pression.

NMG

avec le syndicat CGT de l'Insee

1968
+ 50?
ensemble,

écrivons la suite

Rapport

La hausse des inégalités : la responsabilité des États et des entreprises

Le rapport de l'ONG Oxfam sur les inégalités dans le monde a fait l'objet de nombreux commentaires dans les médias.

Un autre rapport publié au même moment confirme les mêmes tendances. Intitulé *Rapport sur les inégalités mondiales 2018*, ce rapport est le fruit du travail de plusieurs chercheurs et coordonné par Lucas Chancel.

Ce rapport met en évidence le rôle déterminant des choix politiques et du modèle social au sujet des inégalités. D'après le rapport, au cours des quatre dernières décennies, les inégalités ont augmenté partout dans le monde.

Ainsi, en Amérique du Nord (USA-Canada) en 2016, les 10 % les plus riches ont perçu 47 % du revenu national, contre 34 % en 1980.

C'est en Inde que les inégalités se sont le plus accrues, la part des 10 % des plus riches ayant presque doublé, passant de 32 % à 56 %.

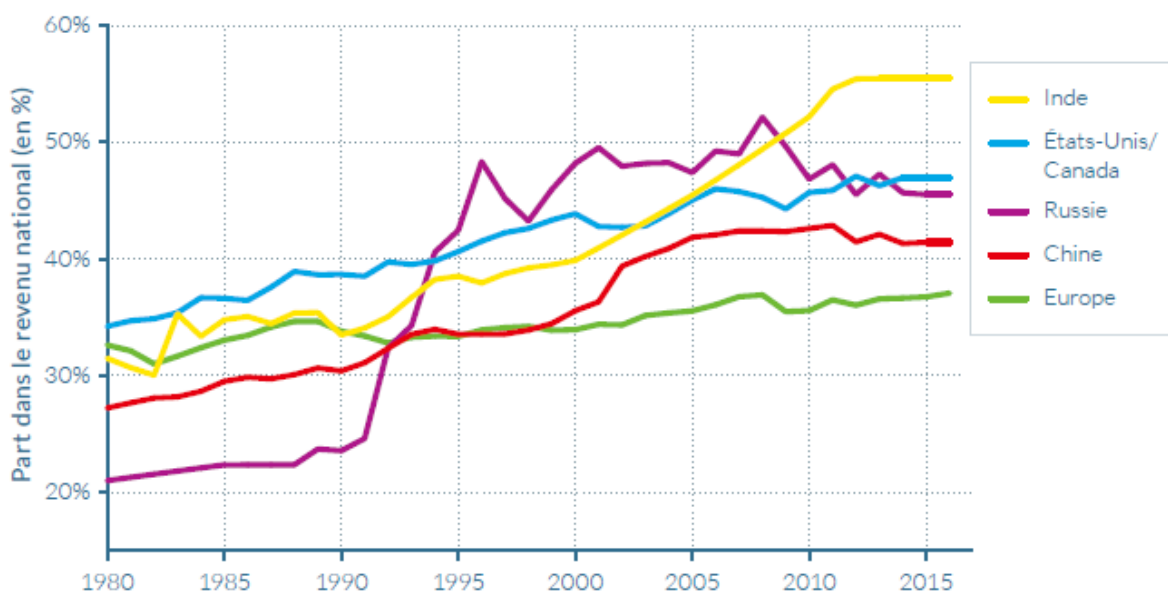
DES INÉGALITÉS INDÉPENDANTES DU NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT

D'après le rapport, « la forte disparité du degré d'inégalité observée d'un pays à l'autre, même lorsque ces pays sont à des niveaux de développement comparables, met en lumière le rôle déter-

minant des institutions et des politiques publiques nationales dans l'évolution des inégalités ».

Ce constat est d'une extrême importance pour dessiner l'avenir du pays. Comme le confirme l'exemple de l'Allemagne, les choix libéraux, aux dépens des travailleurs, accentuent les inégalités. C'est ce qui risque de se produire en France avec les lois qui favorisent les plus fortunés et réduisent les droits des travailleurs, ce qui est le cas des choix opérés par Emmanuel Macron et son gouvernement. D'où l'importance de mobiliser et de lutter contre ces choix et de partager d'autres propositions et alternatives.

Part de revenu des 10 % les plus aisés dans le monde, 1980-2016



Les inégalités de revenus ont augmenté dans presque toutes les régions du monde ces dernières décennies, mais à des rythmes différents.

NMG

États-Unis

Intérêt grandissant des jeunes Américains pour le syndicalisme

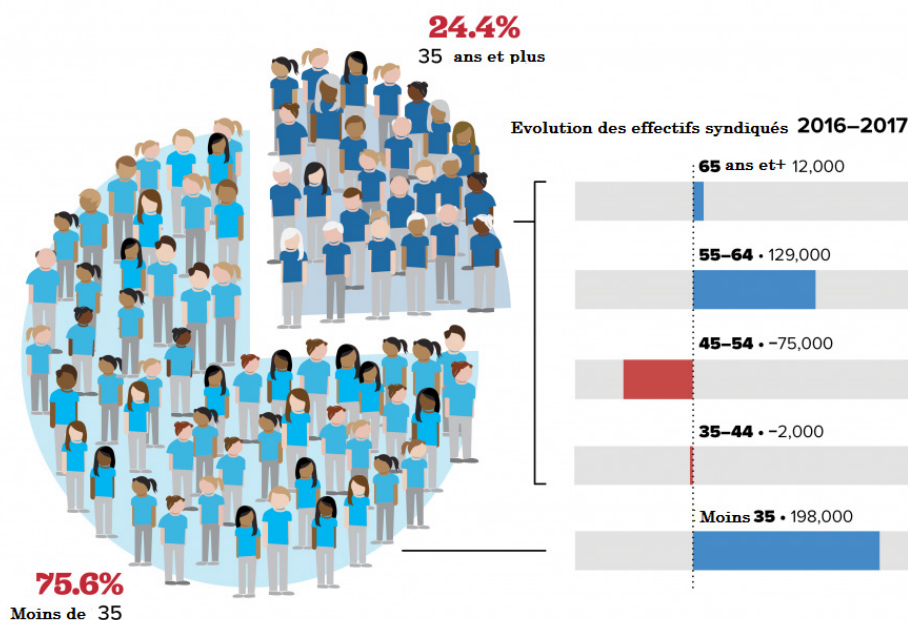
Selon les statistiques publiées par le bureau américain des statistiques du travail, en 2017, le nombre des effectifs syndiqués a augmenté de 262 000. Les jeunes de moins de 35 ans constituent trois quarts de cette hausse (198 000 jeunes syndiqués de plus).

Historiquement, le taux de syndicalisation est plus faible parmi les jeunes. En 2017, le taux de syndicalisation des jeunes âgés de 16-34 ans est de 7,7 %, contre 12,6 % pour les salariés de 35 ans et plus.

Fait important, en 2017, près de 23 % des jeunes ayant trouvé un emploi se sont syndiqués.

D'après l'Institut de la politique économique, proche des organisations syndicales, cet intérêt pour le syndicalisme parmi les jeunes s'explique par la hausse de l'insécurité du travail : hausse du temps partiel, stages non rémunérés, emplois temporaires, etc.

NMG



Source: EPI analysis of Bureau of Labor Statistics' Current Population Survey
More at go.epi.org/unions

Economic Policy Institute

Europe

Une hausse des inégalités entre générations dans l'Union européenne

Le FMI s'inquiète d'une forte hausse des inégalités générationnelles dans l'Union européenne.

Dans une étude publiée récemment (« Inequality and poverty across generations in the European Union » – L'inégalité et la pauvreté entre généra-

tion au niveau de l'Union européenne), le Fonds monétaire international (FMI) souligne que depuis 2007 l'inégalité de revenus s'est nettement accrue entre

les générations. Commentant l'étude, la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a confirmé : « *La population en âge de travailler, en particulier les plus jeunes, est laissée pour compte... Si rien n'est fait, c'est toute une génération qui risque de ne jamais se relever.* » (*Le Monde*, 26 janvier 2018).

D'après le FMI, depuis la crise financière de 2007, les revenus des 65 ans et plus ont augmenté de 10 %. *A contrario*, ceux des plus jeunes (18-24 ans) ont stagné. Un phénomène largement corrélé au chômage qui a touché les jeunes plus durement que le reste de la population.

En effet, le taux de chômage au sein de l'UE est de l'ordre de 7 % pour l'ensemble de la « population active ». Mais il est de l'ordre de 20 % pour les jeunes. De plus, les parcours heurtés aboutissent fréquemment à des postes moins bien rémunérés et plus précaires.

Toujours selon le FMI, avant la crise financière de 2007, la pauvreté touchait toutes les générations de façon comparable. Mais les jeunes y sont aujourd'hui nettement plus exposés :

un sur quatre fait face à un tel risque, avec un revenu inférieur à 60 % du revenu médian (ce qui correspond à la définition européenne du « seuil de pauvreté »). En outre, ils n'ont souvent pas encore accumulé un patrimoine leur permettant de se prémunir contre d'éventuelles pertes de revenus.

Selon l'étude du FMI, les 16-34 ans détiennent moins de 5 % de la richesse nette des Européens. Ils sont aussi les plus endettés.

DES PRÉCONISATIONS UTILES

La méthodologie de l'étude est discutable car elle ne tient pas compte suffisamment de la diversité des situations au sein de l'UE. De plus, elle considère les jeunes comme une « catégorie homogène » sans tenir compte de la diversité des situations sociales : par exemple, les jeunes issus des familles aisées ne rencontrent pas les mêmes problèmes que les jeunes issus des familles modestes. De plus, les données utilisées prêtent à débat.

Le mérite de l'étude est de porter un coup de projecteur sur un sujet majeur

qui concerne l'avenir de notre société : les jeunes en difficulté aujourd'hui seront des adultes et plus tard des personnes âgées en difficulté, comme en attestent déjà les débats et le mouvement social autour des Ehpad. Comment éviter ce cercle vicieux ? Voilà une question fondamentale.

L'étude du FMI préconise notamment d'agir pour les jeunes dans les domaines suivants : baisse des cotisations sociales, amélioration de l'apprentissage, accès plus facile à l'allocation-chômage, accroissement des impôts progressifs. Elle préconise aussi une réforme des retraites qui se rapproche largement des mesures décidées par le gouvernement français.

Mis à part l'accent mis sur l'utilité des mécanismes de redistribution et des impôts progressifs, les recommandations de l'étude relèvent plutôt du « déjà-vu », car de telles mesures, notamment la baisse des cotisations sociales, sont à l'œuvre déjà depuis plusieurs années sans résultats probants.

NMG

VOUS VOULEZ SUIVRE L'ACTUALITÉ DE LA CGT ?
RECEVOIR LES DERNIERS COMMUNIQUÉS ?
PARTICIPER AUX CAMPAGNES ?

ABONNEZ-VOUS
à la newsletter de **cgt.fr**

Abonnez-vous à la newsletter de **cgt.fr**
et ne ratez plus la moindre news sur la CGT

Pour vous abonner, rendez-vous sur
<http://cgt.fr/Inscription-newsletter.html>



Formation

Cycle de formation économique 2018

L'actualité économique et sociale met en lumière l'utilité d'une connaissance des fondamentaux économiques pour renforcer notre démarche revendicative. Le pôle économique organise un cycle de formation en économie pour l'année 2018.

Ce cycle, destiné aux dirigeants, aux responsables des questions économiques et aux administrateurs salariés, se déroule en trois séances de deux jours au centre Benoît-Frachon.

Première séance: 23 et 24 mai 2018:

- les enjeux économiques et la démarche de la CGT ;

- les mutations technologiques et les mutations du travail et du salariat, dans un contexte de mondialisation de l'économie. La place du travail et les débats politiques autour du travail, de l'emploi, du chômage, de l'égalité femmes/hommes, y compris dans une perspective territoriale ;
- les firmes multinationales et la globalisation qui forment de nouveaux défis pour la théorie et pour la politique économique.

Deuxième séance: 19 et 20 juin 2018:

- le coût du capital et la financiarisation de l'économie ;
- les droits d'intervention des salariés ;

- les enjeux du développement industriel.

Troisième séance: 16 et 17 octobre 2018:

- le financement des politiques publiques et la fiscalité ;
- le financement de l'économie et le rôle des banques et des institutions financières ;
- le pôle financier public, son rôle, son objectif, son fonctionnement ;
- l'évaluation des politiques publiques.

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant auprès du secrétariat du Pôle économique : f.sahraoui@cgt.fr

Administrateurs salariés

Retour sur l'actualité du collectif Administrateurs salariés

Le collectif des administrateurs salariés réuni le 24 janvier a abordé plusieurs points d'actualité, comme la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères.

La loi de mars 2017 sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre oblige les groupes de plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 à l'étranger à « *établir et mettre en œuvre de manière effective* » un plan de vigilance visant à « *identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement* » dans la maison mère, ses filiales, sous-traitants et fournisseurs.

Malgré ses limites, cette loi ouvre de fortes perspectives d'action :

- faire évoluer la jurisprudence dans un sens favorable aux salariés en s'appuyant sur des cas « emblématiques » ;
- organiser la solidarité entre des travailleurs très éloignés professionnellement et géographiquement, définir des luttes communes et renforcer la coordination interne (entre syndicats, entre fédérations...) et externe (avec les ONG notamment) grâce aux informations fournies par les plans de vigilance sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- en CA, enrichir ces plans et suivre leur mise en œuvre.

Fabrice Angéi, secrétaire confédéral a expliqué la position de la CGT sur la loi « *croissance et transformation des*

entreprises » qui sera présentée au Conseil des ministres en avril 2018. Le collectif des administrateurs participera au groupe de travail chargé de rendre lisible la conception CGT de l'entreprise en articulant les différents thèmes qui s'y rapportent et en mettant en avant nos propositions (pouvoir d'intervention des salariés et de leurs représentants, finalité de l'entreprise, financement et fiscalité...) dans le cadre du projet « L'entreprise, autrement » ainsi qu'une démarche de communication.

Deux formations sont prévues en 2018 (analyse des comptes des multinationales et nouveaux critères de gestion), ainsi qu'une intervention à un séminaire organisé en avril à Madrid avec la confédération des Commissions ouvrières.

Étienne Wallaert

Le coût du capital : entre pertes et détournement de richesses. Mieux saisir le capital pour en mesurer le coût pour la société

Florian BOTTE, Laurent CORDONNIER, Thomas DALLERY, Vincent DUWICQUET, Jordan MELMIÈS, Franck VAN DE VELDE, CLERSÉ – UMR 8019, Université de Lille 1 Sciences et technologies, RRS-CGT, juin 2017

Dans ce rapport, les chercheurs du Clersé, membres de l'Université Lille 1 ou de l'université du Littoral-Côte d'Opale, poursuivent trois directions complémentaires qui visent à mieux saisir le coût du capital, de manière à mettre au jour les pertes de richesse qu'il engendre.

Tout d'abord, ils proposent d'affiner leur indicateur de coût du capital, celui développé dans le cadre d'une précédente recherche. En effet, en plus des intérêts et dividendes élevés dont les entreprises doivent s'acquitter, les rachats d'actions et l'accumulation d'actifs financiers alourdissent le coût du capital et éloignent les entreprises de leur rôle traditionnel en matière d'investissement productif. Ce dernier reste trop largement atone malgré les exonérations de cotisations sociales et autres crédits d'impôts successifs accordés par les

différents gouvernements pour tenter de le ranimer.

Ensuite, pour tenter de saisir la mesure des pertes de richesse que la financiarisation occasionne, les chercheurs du Clersé mobilisent deux méthodes complémentaires de projection dans « un monde définanciarisé ». La première suggère, à l'aide d'un scénario rétrodictif assis sur les données de la Comptabilité nationale, que la suppression des dividendes à partir de 2010, si les profits ainsi libérés s'étaient transformés intégralement en investissement, aurait permis de générer cinq millions d'emplois en cinq ans. La deuxième méthode mesure l'impact d'une « définanciarisation » dans un modèle macroéconomique. Cette modélisation montre que certes les dividendes ne sont pas seuls en cause dans la persistance du chômage, mais qu'une politique volontariste sur l'emploi nécessite également de s'attaquer aux structures mêmes du capitalisme financier, que ce soit en

modifiant la gouvernance des entreprises (décisions sur l'utilisation des profits) et/ou la politique économique des États (adoption d'une politique de relance).

Enfin, les chercheurs étudient la rente foncière et ses effets sur les entreprises. L'envol des prix immobiliers constitue aussi un frein potentiel à l'investissement (demande globale amoindrie, renchérissement du coût de la croissance...).

Rente foncière et rente financière peuvent donc se renforcer l'une l'autre, pour freiner les entreprises dans leur développement.

Face à ces défis, de nombreuses pistes de réforme peuvent être évoquées, certaines agissant sur le coût du capital, d'autres sur la gouvernance des entreprises, d'autres enfin sur le fonctionnement du marché immobilier. Toutes cherchent à desserrer les freins qui ralentissent l'investissement pour renouer avec le plein-emploi.



À lire

Travailler à bord des navires de la Marine marchande. Étude sociologique des risques et des violences physiques, psychologiques ou à caractère sexuel

Angèle Grövel et Jasmina Stevanovic sous la direction de Margaret Maruani — Cerlis (UMR 8070 – Université Paris Descartes/CNRS), RRS-CGT, septembre 2017

Cette recherche réalise un état des lieux approfondi des pénibilités (et de leurs facteurs d'émergence) vécues par les marins de commerce à bord des navires.

À partir d'une enquête par questionnaire, administrée auprès de 745 femmes et hommes marins de commerce, et d'observations et d'entretiens réalisés à bord de navires, l'étude précise l'influence des facteurs environnementaux et organisationnels sur la pénibilité au travail. Elle révèle comment les spécificités de l'activité de marin (environnement mouvant, poids de la hiérarchie, surreprésentation masculine, travail de nuit, temporalité des embarquements, éloignement familial, exigüité du lieu de travail, enfermement...) constituent des facteurs exposant les marins à des pénibilités physiques et psychologiques.

Ce travail de recherche montre également combien l'intensification des rythmes de travail, les contraintes commerciales, les exigences managériales et les injonctions réglementaires pèsent sur le quotidien des marins, les exposent à des risques psychosociaux et favorisent l'apparition de phénomènes de violence.

La seconde partie de cette recherche s'attache justement à dresser un panorama de ces violences et des agressions au travail, en s'intéressant particulièrement aux agressions à caractère sexuel. L'enquête réalisée montre que les femmes, qui représentent seulement 9,5 % de la population des marins de commerce, sont ici surexposées. Les formes prises par ces violences vont de la blague grivoise jusqu'au viol en passant par des gestes déplacés. Leur virulence témoigne d'un « sexisme embarqué » particulièrement ancré, multiforme, plus ou moins visible ou explicite. C'est d'ailleurs un des apports de l'étude de montrer et de quantifier les voies d'expression de ces comportements masculins hostiles.

En conclusion du rapport d'étude, une série de recommandations est formulée et de nouvelles pistes de recherche sont tracées en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des navigants au transport maritime.

Repères statistiques

Salaires

→ **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2015) :

- ensemble : 1 797 € ;
- femmes : 1 650 € ;
- hommes : 1 906 €.

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27 %) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

→ **Écart de salaire femmes/hommes** : 18,4 % en équivalent temps plein (F : 1 986 € ; H : 2 438 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel.

→ **Smic mensuel net** : 1 173,60 € (7,74 € l'heure).

→ **Smic mensuel brut** : 1 498,47 € (9,88 € l'heure).

→ **Pension des retraites** : 1 376 € en 2015 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).

→ **RSA « socle »** : 545,48 € pour une personne seule, 812,22 € pour un couple ou une personne seule avec enfant.

Emploi

→ **Emploi total** : 26 545 800 (France hors Mayotte, en 2016).

→ **Emploi salarié** : 23 442 200 (France hors Mayotte, en 2016).

→ **Emploi à temps partiel** : 4 298 200 (France hors Mayotte, en 2016).

→ **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 972 400 (France hors Mayotte, en 2016).

→ **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 723 600 (France hors Mayotte, en 2016)*.

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

→ **PIB** : 2 228,9 Mds € en 2016.

→ **Consommation des ménages** : 1 186,1 Mds € en 2016.

→ **Investissement des entreprises** : 266,8 Mds € en 2016.

→ **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 180,1 Mds € en 2016.

→ **Budget de l'État** (révisé 2017) : 384,8 Mds € dont charge de la dette : 41,5 Mds €

→ **Recettes de l'État** (révisé 2017) : 301,7 Mds € dont :

- **Impôt sur le revenu** : 72,6 Mds € en 2017 ;
- **Impôt sur les sociétés** : 28,4 Mds € en 2017 ;
- **TVA** : 150,5 Mds € en 2017.

→ **Exportations** : 473,2 Mds € en 2017.

→ **Importations** : 535,5 Mds € en 2017.

→ **Solde du commerce extérieur** : – 62,3 Mds €.